





**Administration centrale**

L'administration centrale comprend tous les organismes administratifs de l'État et autres organismes centraux dont la compétence s'étend sur la totalité du territoire, à l'exception des administrations de sécurité sociale de l'administration centrale.

**Administrations d'États fédérés**

Unités institutionnelles distinctes qui exercent certaines fonctions d'administration à un niveau inférieur à celui de l'administration centrale et supérieur à celui des unités institutionnelles publiques locales, à l'exception des administrations de sécurité sociale.

**Administrations de sécurité sociale**

Unités institutionnelles centrales, fédérées et locales, dont l'activité principale consiste à fournir des prestations sociales et qui répondent aux deux critères suivants: i) certaines catégories de la population sont obligées — en vertu de dispositions légales ou réglementaires — de participer au régime ou de verser des cotisations; ii) indépendamment de leur rôle d'organisme de tutelle ou en tant qu'employeur, les administrations publiques sont responsables de la gestion de ces unités pour ce qui concerne la fixation ou l'approbation des cotisations et des prestations.

**Administrations locales**

Les administrations locales comprennent toutes les administrations publiques (à l'exception des administrations locales de sécurité sociale) dont la compétence s'étend seulement sur une subdivision locale du territoire économique.

**Administrations publiques**

Le secteur des administrations publiques comprend toutes les unités institutionnelles dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective et qui sont essentiellement financées par des contributions obligatoires versées par des unités appartenant aux autres secteurs et/ou toutes les unités institutionnelles dont l'activité principale est la redistribution du revenu et de la richesse nationale. Le secteur des administrations publiques est subdivisé en quatre sous-secteurs: administration centrale, administrations d'États fédérés, administrations locales et administrations de sécurité sociale.

**Aquaculture**

Élevage d'organismes aquatiques, notamment poissons, mollusques et crustacés et plantes aquatiques. Cette activité suppose une certaine forme d'intervention dans le processus d'augmentation de la production, par exemple la mise en charge régulière, l'alimentation et la protection contre les prédateurs. Elle implique également la

propriété individuelle ou collective du stock en élevage ou des droits résultant de dispositions contractuelles en ce qui le concerne.

**Balance des paiements**

Dans le cadre de la balance des paiements, le solde de chaque poste (balance des biens, balance des services, etc.) est égal à la différence entre les exportations (crédits) et les importations (débits). La balance est excédentaire lorsque les exportations sont supérieures aux importations et elle est déficitaire dans le cas contraire.

**— Transferts de capital**

Dans le cadre de la balance des paiements, les transferts de capital couvrent les transferts de propriété d'actifs fixes, les transferts de fonds liés ou subordonnés à l'acquisition ou à la cession d'actifs fixes, ou la remise sans contrepartie de dettes par des créanciers.

**— Services de communication**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les deux principales catégories de communications internationales entre résidents et non-résidents: services de télécommunication et services postaux (y compris les messageries).

**— Services d'informatique et d'information**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les transactions de données informatiques et d'informations de presse entre résidents et non-résidents.

**— Services de bâtiment et travaux publics**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les travaux de construction et d'installation effectués par des salariés d'une entreprise à l'extérieur du territoire économique de cette dernière. Les travaux sont généralement effectués pendant une période de courte durée. Les biens importés par l'entreprise pour la réalisation des travaux sont inclus dans la valeur de ces services plutôt que dans celle des biens.

**— Services financiers**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les services d'intermédiation financière et les services financiers auxiliaires entre résidents et non-résidents.

**— Services fournis ou reçus par les administrations publiques, non compris ailleurs**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste est une catégorie résiduelle couvrant tous les services fournis ou reçus par le secteur public ou les organisations internationales ou régionales et ne figurant dans aucun des autres sous-postes des services (tels que les services financiers, les services

d'assurances, les services de communication, etc.).

— **Revenus**

Dans le cadre de la balance des paiements, les revenus se subdivisent en deux rubriques: la rémunération des salariés qui recouvre les traitements, salaires et autres émoluments, en espèces ou en nature, versés à des individus en paiement du travail effectué pour le compte d'unités économiques dont le lieu de résidence est différent du leur; les revenus des investissements qui couvrent les revenus qu'une entité résidente tire de la détention d'avoirs financiers extérieurs et les revenus que les non-résidents tirent de leurs avoirs financiers investis dans l'économie déclarante. Sont inclus les intérêts et dividendes des investissements directs, des investissements de portefeuille et autres investissements.

— **Services d'assurances**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre la fourniture de divers types d'assurances à des non-résidents par des compagnies d'assurances résidentes et vice versa.

— **Négoce international et autres services liés au commerce**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les commissions sur les transactions de biens et services entre: (i) les négociants, courtiers en produits, distributeurs et commissionnaires résidents et (ii) les non-résidents.

— **Divers services aux entreprises, spécialisés et techniques**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre un large éventail de services tels que les services juridiques, de comptabilité, de conseil en gestion et de relations publiques, les services de publicité et d'études de marché, les services de recherche et développement, les services d'architecture, d'ingénierie et autres services techniques, les services agricoles et miniers ainsi que le traitement ou la transformation sur place, etc.

— **Location-exploitation**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre la location et l'affrètement de navires, d'avions et de matériel de transport sans équipage entre résidents et non-résidents.

— **Autres services aux entreprises**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste inclut le négoce international et les autres services liés au commerce, la location-exploitation, ainsi que divers services aux entreprises spécialisés et techniques.

— **Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les services audiovisuels et connexes ainsi que les autres services culturels fournis par des résidents à des non-résidents et vice versa.

— **Redevances et droits de licence**

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les flux de paiements et de recettes entre résidents et non-résidents qui sont liés à l'utilisation légale d'actifs incorporels non financiers non produits et de droits de propriété et à l'exploitation, dans le cadre d'accords de licence, des œuvres originales ou des prototypes créés.

**Bois de sciage**

Bois produit par sciage en long ou selon un procédé d'équarrissage et qui, à quelques exceptions près, fait plus de 5 mm d'épaisseur.

**Brevets de haute technologie**

Les brevets de haute technologie sont comptés selon les critères établis par le rapport statistique trilatéral où les domaines techniques suivants sont définis comme étant de haute technologie: équipement informatique et équipement de bureau automatisé, micro-organismes et génie génétique, aviation, technologie des communications, semi-conducteurs et lasers.

**Captures**

Captures de produits de la pêche (poissons, mollusques, crustacés et autres animaux aquatiques, résidus et plantes aquatiques), quel qu'en soit l'usage (commercial, industriel, sportif ou de subsistance), par tous les types et catégories d'unités de pêche (pêcheurs, bateaux, engins, etc.) opérant aussi bien en eau douce et saumâtre à l'intérieur des terres qu'en zones de pêche côtière, extracôtière et hauturière. La production de l'aquaculture n'est pas prise en compte. Les captures sont normalement exprimées en équivalents poids vif et obtenues par application de coefficients de conversion au poids débarqué ou au poids du produit. Comme telles, les statistiques sur les captures excluent les quantités qui sont capturées, mais qui, pour diverses raisons, ne sont pas débarquées.

**Causes de décès**

L'analyse des causes de décès se fonde sur la cause ayant provoqué le décès comme indiqué à la section B du certificat de décès. Les causes de décès sont définies par référence à la classification internationale des maladies de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), adoptée par la plupart des pays. Bien que les définitions soient

harmonisées, les statistiques peuvent ne pas être entièrement comparables, étant donné que les classifications peuvent différer lorsque la cause du décès est multiple ou difficile à évaluer ou en raison de procédures de notification différentes.

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les totaux facturés par l'unité d'observation pendant la période de référence. Il correspond aux ventes de biens et services à des tiers. Le chiffre d'affaires inclut tous les droits et taxes appliqués aux biens ou services facturés par l'unité, à l'exception de la TVA facturée par cette dernière à ses clients et d'autres taxes déductibles similaires directement liées au chiffre d'affaires. Il comprend également tous les frais (transport, emballage, etc.) répercutés sur le client, même s'ils figurent séparément dans la facture. Les réductions de prix, rabais et remises, ainsi que la valeur des emballages retournés, doivent être déduits. Les revenus classés comme autres revenus d'exploitation, revenus financiers et revenus exceptionnels dans les comptes de la société sont exclus du chiffre d'affaires. Les subventions d'exploitation versées par les autorités publiques ou les institutions de l'Union européenne sont également exclues. Pour les classes 66.01 et 66.03 de la NACE rév. 1, l'intitulé correspondant de cette caractéristique est «primes brutes souscrites».

### Chômeur

Toute personne remplissant les trois conditions suivantes est considérée comme étant au chômage: être sans emploi pendant la semaine de référence, être en mesure de commencer à travailler dans un délai de deux semaines, avoir activement recherché un emploi à un moment donné au cours des quatre semaines précédentes. En outre, les personnes au chômage comprennent celles qui n'ont pas d'emploi, mais qui en ont déjà trouvé un qu'elles doivent commencer plus tard. La durée du chômage est définie par la durée de recherche d'un emploi ou par le laps de temps qui s'est écoulé depuis la perte du dernier emploi (s'il est inférieur à la durée de recherche d'un emploi).

### CITE

Classification internationale type de l'éducation élaborée en 1976 par l'Unesco.

### CITE 97

La classification internationale type de l'éducation (CITE) est un instrument de classement permettant d'élaborer des statistiques sur l'éducation au niveau international. Elle couvre deux variables de classification croisée: les niveaux d'éducation et les domaines d'études avec les

dimensions complémentaires de l'orientation générale/professionnelle/préprofessionnelle et de la destination vers l'enseignement/le marché du travail. La version actuelle, CITE 97 (voir <http://unesco.stat.unesco.org/en/pub/pub0.htm>), a été mise en œuvre pour la première fois dans les pays de l'Union européenne pour collecter les données de l'année scolaire 1997/1998.

Les changements dans la CITE ont altéré la comparabilité des séries chronologiques, en particulier en ce qui concerne le niveau 3 (enseignement secondaire du deuxième cycle) et le niveau 5 (premier cycle de l'enseignement supérieur). La CITE 97 a introduit un nouveau niveau, le niveau 4: enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur (ce niveau était précédemment inclus dans les niveaux 3 et 5 de la CITE). Le niveau 6 de la CITE 97 ne se rapporte qu'au niveau du doctorat. La CITE 97 distingue sept niveaux d'éducation.

### Citoyens nationaux

Personnes ayant la nationalité du pays dans lequel elles résident effectivement.

### Citoyens non nationaux

Personnes n'ayant pas la nationalité du pays dans lequel elles résident effectivement.

### Commerce

Commerce de gros, intermédiaires du commerce, commerce de détail et réparation de biens de consommation et de véhicules.

### Consommation de capital fixe

Valeur, aux prix de remplacement, des biens de capital fixe reproductibles qui se sont dépréciés au cours de la période comptable (généralement un an) par suite d'usure normale, d'obsolescence prévisible et d'un taux normal de dommages accidentels. L'obsolescence imprévue, les catastrophes majeures et l'épuisement des ressources naturelles ne sont pas inclus.

### Consommation des ménages

La consommation des ménages correspond à la valeur des biens et services utilisés pour la satisfaction directe des besoins du ménage. Elle couvre les achats effectifs de biens et services, l'autoconsommation (par exemple les produits des jardins familiaux) ainsi que les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire.

### Consommation intermédiaire

La consommation intermédiaire correspond à la valeur des biens et services utilisés comme entrées au cours de la production (à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme consommation de capital

fixe). Les biens et services peuvent être soit transformés, soit entièrement consommés au cours du processus de production.

### Cotisations sociales

Les cotisations sociales sont payées, à titre obligatoire ou volontaire, par les employeurs, les salariés, les travailleurs indépendants et les personnes n'exerçant pas d'activité rémunérée. Elles sont de deux types: cotisations réelles ou cotisations imputées.

### Cours de formation professionnelle continue

Activités uniquement conçues pour assurer une formation professionnelle continue en dehors du lieu de travail, par exemple dans une salle de classe ou dans un centre de formation, au cours desquelles un groupe de personnes reçoit une instruction dispensée par des enseignants/instructeurs/conférenciers pendant une période précisée à l'avance par les organisateurs du cours.

### Cours externes

Cours préparés et gérés par une organisation ne faisant pas partie intégrante de l'entreprise, même s'ils sont dispensés dans cette dernière.

### Cours internes

Cours conçus et gérés par l'entreprise, même s'ils sont dispensés en dehors de l'entreprise.

### Coût direct des cours de FPC

Coût directement lié à la prestation de cours de formation professionnelle continue: honoraires et paiements versés aux formateurs externes et au personnel enseignant; frais de déplacement et autres dépenses diverses et indemnités de séjour; coût de la main-d'œuvre pour les formateurs internes participant en totalité ou en partie à la planification, à l'organisation et à la mise en œuvre des cours; frais de locaux (y compris les centres de formation) et d'équipement, ainsi que frais de matériel.

### Coût total

Dépenses totales consacrées aux cours de formation professionnelle continue. C'est la somme des coûts directs, des coûts de main-d'œuvre des participants et du solde entre les cotisations versées aux fonds de formation nationaux et régionaux et les recettes provenant de mécanismes de financement nationaux ou autres.

### Coût total de la main-d'œuvre

Total des dépenses supportées par les employeurs pour employer des travailleurs. Pour les besoins de la présentation, le coût total de la main-d'œuvre peut être subdivisé en «coût direct» et «coût indirect». Le coût direct englobe les

salaires et traitements bruts en espèces (rémunération directe et primes) et les salaires et traitements en nature (produits de l'entreprise, logement, voitures de service, tickets-repas, crèches, etc.). Les salaires et traitements en espèces constituent la majeure partie du coût direct alors que le coût indirect couvre les cotisations sociales effectives des employeurs (c'est-à-dire les cotisations de sécurité sociale prévues par la loi, les cotisations qui font l'objet d'une convention collective, les cotisations contractuelles et les cotisations volontaires), les cotisations sociales imputées à la charge des employeurs (surtout rémunération garantie en cas de maladie ou de travail à temps réduit, plus indemnité de licenciement et indemnité compensatrice de préavis), le coût de la formation professionnelle, les frais de recrutement et les vêtements de travail fournis par l'employeur, les impôts payés par l'employeur (sur la base de la masse salariale ou de l'emploi), moins les subventions perçues par l'employeur (destinées à rembourser, en totalité ou en partie, le coût de la rémunération directe). Les cotisations sociales effectives des employeurs, en particulier les cotisations de sécurité sociale prévues par la loi et à la charge des employeurs, constituent la majeure partie du coût indirect.

### Coûts salariaux directs

Voir «Coût total de la main-d'œuvre».

### Coûts salariaux indirects

Voir «Coût total de la main-d'œuvre».

### Crédits budgétaires publics de recherche et développement

Les crédits budgétaires publics de recherche et développement (CBPRD) sont un moyen de mesurer le soutien financier de l'État aux activités de R & D; ils incluent toutes les dotations allouées à la R & D dans les budgets de l'administration centrale (ou fédérale). Les administrations d'États fédérés ne sont prises en compte que si leur contribution est significative, alors que les fonds des administrations locales sont exclus.

### Critères de convergence

Les critères de convergence pour l'union monétaire européenne peuvent être résumés de la manière suivante:

- stabilité des prix
- situation des finances publiques;
- taux de change;
- taux d'intérêt à long terme

### — Stabilité des prix

Les États membres doivent avoir un degré de stabilité des prix durable et un taux d'inflation

moyen, observé au cours d'une période d'un an avant l'examen, qui ne dépasse pas de plus de 1,5 % celui des trois États membres, au plus, présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

— **Situation des finances publiques**

Les États membres doivent éviter de se trouver en situation de «déficit public excessif», c'est-à-dire que le déficit public prévu ou effectif ne dépassera pas 3 % du PIB et que la dette publique ne représentera pas plus de 60 % de ce même PIB, à moins que le dépassement de la valeur de référence ne soit qu'exceptionnel et temporaire ou que le rapport n'ait diminué de manière substantielle et constante.

— **Taux de change**

Les États membres doivent avoir respecté les marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme des taux de change (MTC) du système monétaire européen sans tensions graves pendant au moins les deux dernières années avant l'examen; en particulier, les États membres ne peuvent pas, de leur propre initiative, dévaluer leur monnaie par rapport à celle d'un autre État membre.

— **Taux d'intérêt à long terme**

Les États membres doivent, au cours d'une période d'un an précédant l'examen, avoir un taux d'intérêt nominal moyen à long terme qui n'excède pas de plus de 2 % celui des trois États membres, au plus, présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

**Décès par accident de la route**

Nombre de personnes tuées sur le coup ou décédées dans les trente jours des suites de l'accident, calculé sous la forme d'un taux type de mortalité (TTM).

**Définition du cas de sida**

Différentes définitions du cas de sida sont utilisées dans les pays, selon les facteurs démographiques (nombre d'enfants ou d'adultes, manifestation relative d'infections opportunistes) et selon l'infrastructure de laboratoire et la formation disponibles, mais les pays participant au programme de surveillance du sida en Europe utilisent une définition du cas de sida uniforme définitivement adoptée en 1993. La définition européenne du sida diffère de celle en vigueur aux États-Unis, en ceci qu'elle ne tient pas compte des critères de numération de lymphocytes T CD4+. La définition du cas clinique de sida de l'OMS est utilisée dans les pays disposant de moyens de diagnostic limités.

**Demandeurs d'asile**

Personnes dans l'attente d'une décision concernant leur demande d'obtention du statut de réfugié.

**Densité de population**

Nombre d'habitants au kilomètre carré.

**Dépense de consommation finale**

La dépense de consommation finale recouvre les dépenses consacrées par les unités institutionnelles résidentes à l'acquisition des biens ou services qui sont utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels ou collectifs des membres de la communauté.

**Dépense totale des administrations publiques**

Selon le règlement (CE) n° 1500/2000 de la Commission du 10 juillet 2000, la dépense totale des administrations publiques comprend les catégories suivantes du SEC 95: consommation intermédiaire; formation brute de capital; rémunération des salariés; autres impôts sur la production; subventions à payer; revenus de la propriété; impôts courants sur le revenu et le patrimoine, etc.; prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature; transferts sociaux en nature liés aux dépenses pour des produits fournis aux ménages par l'intermédiaire des producteurs marchands; autres transferts courants; ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension; transferts en capital à verser; acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.

**Dépenses totales de santé**

Les dépenses totales de santé couvrent: les soins médicaux reçus par les ménages (des hôpitaux et des médecins aux services ambulanciers et aux produits pharmaceutiques) et leurs dépenses de santé, y compris la participation aux coûts et les médicaments achetés de leur propre initiative; les services de santé fournis par l'État (par exemple, les écoles, les campagnes de vaccination), l'investissement dans les cliniques, les laboratoires, etc.; les frais administratifs; la recherche et le développement; la médecine du travail, les dépenses engagées par les organisations bénévoles, les organismes de bienfaisance et les régimes de santé parapublics.

**Dettes publiques**

Total des dettes brutes, à leur valeur nominale, en cours à la fin de l'année et consolidées à l'intérieur des secteurs du gouvernement général. Voir également «Critères de convergence».

**Diagnostics CIM**

Les diagnostics et les procédures associés aux hospitalisations sont classés conformément à la

neuvième révision de la classification internationale des maladies (CIM-9). Cette dernière est le résultat d'une étroite collaboration entre de nombreux pays et organisations non gouvernementales, sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle a d'abord servi à classer les causes de mortalité avant d'être élargie aux diagnostics sur la morbidité. Par exemple, la modification clinique de la CIM est utilisée pour catégoriser les diagnostics dans les hôpitaux. En pratique, la CIM est devenue la classification internationale type des diagnostics, utilisée à la fois à des fins épidémiologiques et de gestion sanitaire. La plupart des États membres adopteront ou adoptent actuellement la dixième classification CIM. Les catégories de diagnostics utilisées sont fondées sur le diagnostic principal qui est communiqué comme le premier de plusieurs diagnostics éventuels codés sur le registre des sorties. Le diagnostic principal représente la «condition définie après examen comme étant essentiellement responsable de l'admission du patient à l'hôpital pour y être soigné».

#### Domaines d'études CITE 97

La classification comprend 25 domaines d'études (au niveau à 2 chiffres) pouvant ultérieurement être affinés en niveau à 3 chiffres. On peut distinguer les neuf grands groupes présentés ci-après (au niveau à 1 chiffre).

Niveau 0: programmes généraux

Niveau 1: éducation

Niveau 2: lettres et arts

Niveau 3: sciences sociales, commerce et droit

Niveau 4: sciences, mathématiques et informatique

Niveau 5: ingénierie, fabrication et production

Niveau 6: agriculture et sciences vétérinaires

Niveau 7: santé et protection sociale

Niveau 8: services

#### Écu

L'ancienne unité monétaire européenne (écu) peut être considérée comme la pierre angulaire du système monétaire européen (SME). L'écu était composé d'un panier de monnaies (voir ci-après). En plus de son usage officiel dans le SME, un marché privé de l'écu s'était développé, ce qui permettait de l'employer dans les transactions monétaires et de dénommer des instruments financiers à l'inclusion d'obligations. Le 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'écu a été remplacé par l'euro, la nouvelle monnaie unique de l'Europe, à parité égale avec l'écu.

#### Émigrants

Personnes quittant leur pays de résidence habituelle pour élire domicile dans un autre pays.

Selon les recommandations des Nations unies (1997) sur les statistiques de migration internationale (révision 1), ces personnes sont considérées comme des émigrants de longue durée si elles quittent le pays où elles résidaient auparavant pendant une période de douze mois ou plus. Toutefois, peu de pays sont en mesure de fournir des statistiques fondées sur ces définitions. Les statistiques données dans le présent document sont généralement fondées sur des définitions nationales pouvant différer considérablement des recommandations des Nations unies. Tous les pays ne collectent pas de données statistiques sur les émigrants et, dans ceux qui le font, les sources des données et l'importance de la collecte varient.

#### Enquête sur les forces de travail (EFT)

Une enquête sur les forces de travail est une enquête s'adressant aux ménages qui vise à obtenir des informations sur le marché du travail et sur des questions connexes au moyen d'interviews directes. L'enquête communautaire sur les forces de travail couvre l'ensemble des personnes qui vivent dans des ménages privés et exclut celles qui vivent dans des ménages collectifs (par exemple, pensions, internats, établissements hospitaliers). Les définitions utilisées sont communes à tous les États membres de l'Union européenne et se fondent sur les recommandations internationales du Bureau international du travail (BIT).

#### Espérance de vie

Nombre moyen d'années restant à vivre pour les personnes d'un âge donné dans les conditions de mortalité applicables aux âges successifs d'une population donnée.

#### Euro

La troisième phase de l'union monétaire européenne a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1999 avec l'adoption de la monnaie unique, l'euro. L'euro a remplacé l'écu à parité égale. Depuis cette date, la parité des monnaies nationales des onze États participant à la zone euro (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Finlande) par rapport à l'euro a été fixée selon des taux de conversion irrévocables (voir tableau présenté ci-après). Ces pays ont été rejoints par la Grèce le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Jusqu'à la fin de l'année 2001, l'euro n'a existé que sous forme de monnaie scripturale (chèques, transferts de paiements et paiements par carte) et son utilisation était facultative (ni obligation ni interdiction). Les pièces et billets en euros ont été mis en circulation le 1<sup>er</sup> janvier 2002, date à partir de laquelle l'utilisation de l'euro est devenue obligatoire et les monnaies nationales ont progressivement été retirées de la circulation.

**Taux de conversion fixes: (1 euro =)**

|          |     |
|----------|-----|
| 13,7603  | ATS |
| 40,3399  | BEF |
| 1,95583  | DEM |
| 166,386  | ESP |
| 5,94573  | FIM |
| 6,55957  | FRF |
| 340,750  | GRD |
| 0,787564 | IEP |
| 1 936,27 | ITL |
| 40,3399  | LUF |
| 2,20371  | NLG |
| 200,482  | PTE |

Les règles de conversion des monnaies nationales en euros et vice versa sont très strictes. Le taux officiel de conversion à six chiffres significatifs doit être utilisé pour chaque conversion, sans arrondi ni troncature. Pour convertir une somme en euros, cette dernière doit être divisée par le taux de conversion, et, pour l'opération inverse, la somme doit être multipliée par le taux de conversion.

La conversion d'une monnaie nationale de la zone euro vers une autre monnaie de cette même zone doit s'effectuer par l'intermédiaire de l'euro, en utilisant les taux de conversion appropriés. Toute conversion vers une autre monnaie doit également se faire par l'intermédiaire de l'euro, mais en utilisant le taux de change en vigueur de la monnaie en question par rapport à l'euro.

**Eurobaromètre**

Les sondages d'opinion Eurobaromètre sont réalisés à la demande de la direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne deux fois par an, au printemps et à l'automne, depuis 1973. En dehors de sondages d'opinion, l'unité «Suivi des tendances de l'opinion publique» de la direction générale de l'éducation et de la culture organise des enquêtes sur des groupes cibles spécifiques et des analyses qualitatives (groupes de discussion, interviews approfondies) dans tous les États membres de l'UE et, occasionnellement, dans des pays tiers.

**Excédent net d'exploitation**

Pour calculer l'excédent net d'exploitation, on déduit du produit intérieur brut aux prix du marché la rémunération des salariés versée par les employeurs résidents, les impôts nets des subventions sur la production et les importations prélevés par les administrations publiques et le reste du monde (y compris les institutions européennes) ainsi que la consommation de capital fixe. L'excédent net d'exploitation correspond aux revenus totaux de la propriété et de l'entreprise issus de la production.

**Flux extra-UE**

Toutes les opérations entre les pays de l'UE et les pays hors UE.

**Flux intra-UE**

Toutes les opérations que les pays de l'UE déclarent avoir effectuées avec d'autres États membres.

**Forces de travail**

Personnes présentes sur le marché du travail, c'est-à-dire les personnes qui ont un emploi et les chômeurs.

**Forêt**

Terre à couvert arboré (ou niveau équivalent de peuplement forestier) de plus de 10 % et d'une superficie supérieure à 0,5 ha. Les arbres doivent être capables d'atteindre une hauteur minimale de 5 m à maturité.

**Formation brute de capital fixe**

La formation brute de capital fixe (FBCF) est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents au cours de la période de référence augmentées de certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production des unités productives ou institutionnelles. Par «actifs fixes», il faut entendre des actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an.

**Formation professionnelle continue (FPC)**

Mesures ou activités de formation financées en totalité ou en partie par les entreprises et s'adressant aux salariés ayant un contrat de travail. Pour les besoins de l'enquête de la Commission européenne, on entend par «salariés» le nombre total de personnes occupées, à l'exclusion des apprentis et des stagiaires.

**Gains bruts**

Rémunération (salaires et traitements) en espèces versée directement au salarié, avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale à la charge du salarié.

**Gains nets**

Gains bruts après déduction des cotisations de sécurité sociale et de l'impôt sur le revenu à la charge du salarié et après addition, le cas échéant, des allocations familiales.

**Hébergement touristique (demande)**

Les données sur la demande d'hébergement touristique couvrent tous les types d'hébergement, qu'il s'agisse des hôtels ou des

établissements similaires, des camps de camping, des maisons de vacances, des auberges de jeunesse, etc.

### **Hébergement touristique (offre)**

L'offre d'hébergement touristique est mesurée par le nombre de places-lits des établissements. Il s'agit du nombre de personnes qui peuvent passer la nuit dans des lits installés à titre permanent, sans tenir compte des lits supplémentaires installés à la demande du client.

### **Heures de cours de FPC**

Le nombre d'heures de cours de FPC se rapporte au temps total de travail payé consacré par un participant aux cours de FPC en 1999.

### **Immigrants**

Personnes arrivant ou revenant de l'étranger dans l'intention de résider dans le pays pendant un certain temps après avoir résidé ailleurs. Selon les recommandations (1997) des Nations unies sur les statistiques de migration internationale (révision 1), ces personnes sont considérées comme des immigrants de longue durée si elles séjournent dans leur pays d'accueil pendant une période de douze mois ou plus après avoir résidé ailleurs pendant douze mois ou plus. Toutefois, peu de pays sont en mesure de communiquer des statistiques fondées sur ces définitions. Les statistiques fournies dans le présent document sont généralement fondées sur des définitions nationales pouvant différer considérablement des recommandations des Nations unies.

Tous les pays ne collectent pas de données statistiques sur l'immigration et, dans ceux qui le font, les sources des données et l'importance de la collecte varient. Quelques pays (par exemple, la France) excluent les citoyens nationaux des statistiques de l'immigration.

### **Impôts courants sur le revenu et le patrimoine**

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine comprennent tous les versements obligatoires, sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés périodiquement par les administrations publiques et par le reste du monde sur le revenu et le patrimoine des unités institutionnelles, ainsi que certains impôts périodiques qui ne sont basés ni sur le revenu ni sur le patrimoine.

### **Impôts sur la production et l'importation**

Versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne, qui frappent la production et l'importation de biens et services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments ou autres actifs utilisés à des fins de production.

### **Inactifs**

Personnes ne faisant pas partie des forces de travail. Il s'agit des personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle ou qui ne sont pas au chômage. Outre les retraités et les handicapés, cette catégorie comprend les jeunes faisant des études et les personnes qui travaillent sans percevoir de revenu soit parce qu'elles vaquent à des tâches ménagères, soit parce qu'elles travaillent à titre bénévole.

### **Incidence de la maladie**

L'incidence est une mesure du nombre de nouveaux cas survenant dans une population au cours d'une période donnée. On peut l'exprimer sous forme du nombre de nouveaux cas d'une maladie (ou d'une affection) pour 1 000 ou 100 000 personnes dans une année. L'incidence peut concerner la première manifestation d'une maladie (c'est-à-dire les nouveaux cas) ou tous ses épisodes.

### **Indice implicite des prix du PIB**

Il s'agit d'un indicateur de l'évolution des prix de tous les biens et services constituant le PIB. Le terme "implicite" rend compte du fait que l'indice des prix est une combinaison de l'évolution des prix individuels de ses composantes.

### **Industrie manufacturière**

Elle concerne toutes les activités incluses dans la section D de la NACE rév. 1 (nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes), y compris les activités artisanales et les activités à grande échelle. Il convient de noter que l'utilisation de machines et matériels lourds ne se limite pas à la section D. Cette dernière couvre, notamment, les industries suivantes: fabrication de produits à base de minerais non métalliques, produits chimiques, fibres synthétiques ou artificielles, fabrication de produits en métaux, produits alimentaires, boissons et tabac, textile, cuirs et articles en cuir, bois et meubles en bois, fabrication de papier, d'articles en papier et d'articles imprimés, transformation du caoutchouc et des matières plastiques. En revanche, les industries extractives, la construction et le génie civil sont exclus.

### **Investissements directs étrangers (IDE)**

Les IDE constituent, dans les comptes de la balance des paiements, la catégorie d'investissements internationaux traduisant l'objectif, pour une entité résidente d'une économie, d'obtenir un intérêt durable dans une entreprise résidant dans une autre économie. L'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise, ainsi qu'un degré d'influence important, de la part de l'investisseur, sur la gestion de l'entreprise.

L'entreprise d'investissements directs se définit formellement comme une entreprise constituée ou non en société dans laquelle l'investisseur direct détient 10 % ou plus des parts ordinaires ou des actions avec droit de vote (entreprise constituée en société) ou une participation équivalente (entreprise non constituée en société).

Flux et positions d'IDE: par des flux d'investissements directs, un investisseur acquiert une position d'investissements directs étrangers qui se répercute sur la position des investissements internationaux de l'économie. Cette position d'IDE (ou stock d'IDE) diffère des mouvements accumulés en raison de réévaluations (changements des prix ou des taux de change) et d'autres ajustements tels que le rééchelonnement ou l'annulation des emprunts, la remise des dettes ou des échanges de créances contre actifs.

#### **Lits de soins en hôpital psychiatrique**

Lits accueillant des malades hospitalisés pour des problèmes de santé mentale (y compris pour le traitement des toxicomanies), à l'exclusion des lits accueillant des malades handicapés mentaux si la vocation clinique principale n'est pas de nature médicale.

#### **Lits de soins hospitaliers**

Lits accueillant des malades officiellement admis (ou «hospitalisés») dans un établissement pour y recevoir un traitement et/ou des soins et qui passent au moins une nuit à l'hôpital ou dans un autre établissement dispensant des soins hospitaliers. Les soins hospitaliers sont fournis dans les hôpitaux, dans d'autres installations de soins en institution ou dans des établissements qui sont classés en fonction de la spécificité des soins qu'ils dispensent dans le secteur des soins ambulatoires, mais qui offrent des soins hospitaliers comme activité secondaire.

#### **Logement**

Pièce ou ensemble de pièces et leurs annexes — vestibules et corridors — situés dans un bâtiment permanent ou dans une partie structurellement distincte d'un tel bâtiment, destinés, par la manière dont le bâtiment a été construit, rénové ou transformé, à être habités tout au long de l'année par un ménage privé. Il peut s'agir soit d'un logement unifamilial dans une maison, soit d'un appartement dans un immeuble collectif. Les logements comprennent les garages à usage résidentiel, même lorsqu'ils sont séparés de l'habitation ou appartiennent à différents propriétaires.

#### **Maladies transmissibles**

Maladies entraînant ou pouvant potentiellement entraîner une morbidité et/ou une mortalité

significative dans l'UE et pour lesquelles l'échange d'informations peut constituer un moyen d'alerte précoce des menaces pesant sur la santé publique. Il peut également s'agir de maladies rares et graves non reconnues au niveau national, pour lesquelles la mise en commun de données permettrait d'élaborer des hypothèses à partir d'une base de connaissance plus étendue et pour lesquelles des mesures préventives efficaces sont disponibles, ce qui constitue un gain pour la protection de la santé.

#### **Marge brute standard (MBS)**

La marge brute standard d'une exploitation agricole est la valeur pécuniaire de la production brute de laquelle sont déduits les frais spécifiques correspondants.

La marge brute standard (MBS) est la valeur de la marge brute correspondant à la situation moyenne dans une région donnée pour chaque caractéristique agricole.

Les MBS sont déterminées sur la base de moyennes triennales. Dans l'enquête 1997 sur la structure des exploitations agricoles, les marges brutes standard «1994» ont été calculées à partir de la moyenne arithmétique des années 1993, 1994 et 1995.

La production brute correspond à la somme des valeurs du ou des produits principaux et du ou des produits secondaires. Ces valeurs sont calculées en multipliant la production par unité (moins les pertes éventuelles) par le prix à la ferme, sans la TVA.

La production brute comprend également les subventions liées aux produits, à la superficie et/ou au cheptel.

#### **Mécanisme des taux de change (MTC)**

Partie du système monétaire européen visant à assurer une plus grande stabilité des taux de change. Il se composait de deux éléments: une grille de parité des taux centraux bilatéraux et des marges de fluctuation et un indicateur de divergence qui mesurait le degré suivant lequel une monnaie s'éloignait de son taux central en écu. Il a cessé d'exister au début de la troisième phase de l'union monétaire.

#### **Ménage**

D'après la méthodologie des enquêtes sur les budgets des ménages, le ménage comprend des personnes qui partagent une même résidence et consomment collectivement certains biens ou services. Par «ménage», on entend une personne vivant seule ou un groupe de personnes non obligatoirement liées par un lien de parenté résidant à la même adresse et consommant collectivement certains biens ou services, c'est-à-dire partageant au moins un repas par jour

ou une même pièce de séjour.

### **Migrations nettes (y compris corrections)**

Différence entre les chiffres de l'immigration et ceux de l'émigration. Dans la mesure où la plupart des pays soit ne disposent pas de chiffres précis sur l'immigration et l'émigration, soit n'en disposent pas du tout, la migration nette est généralement estimée sur la base de la différence entre l'augmentation (totale) de la population et l'accroissement naturel entre deux dates données. Les statistiques sur la migration nette souffrent donc de toutes les imprécisions statistiques des deux composantes de cette équation, notamment en ce qui concerne l'accroissement de la population.

### **Mortalité infantile**

Nombre de décès pour 1 000 enfants nés vivants, âgés de moins de 1 an.

### **NACE 70**

Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (concernant les données des années 70 à 90).

### **NACE rév. 1**

La NACE rév. 1 est une révision de la nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (concernant les données des années postérieures à 1991, voir annexe intitulée «Nomenclature des activités économiques» à la fin de l'ouvrage).

### **Nations unies (ONU)**

L'Organisation des Nations unies (ONU) a été créée le 24 octobre 1945 par 51 pays déterminés à préserver la paix par la coopération internationale et la sécurité collective. Aujourd'hui, presque toutes les nations du monde font partie de l'ONU: les pays membres sont au nombre de 189. Lorsque des États deviennent membres de l'ONU, ils acceptent les obligations de la Charte des Nations unies, un traité international qui expose les principes de base des relations internationales. Selon la Charte, l'ONU a quatre objectifs: maintenir la paix et la sécurité au niveau international, développer des relations pacifiques entre les nations, coopérer pour résoudre les problèmes internationaux et promouvoir le respect des droits de l'homme et constituer un centre pour l'harmonisation des actions des nations.

### **Niveaux d'études selon la CITE 97**

De façon empirique, la CITE part du principe qu'il existe plusieurs critères susceptibles d'aider à affecter les programmes d'enseignement aux niveaux d'éducation. En fonction du niveau et du

type d'enseignement concerné, il est nécessaire d'établir un système de classement hiérarchique entre critères principaux et critères subsidiaires (condition type d'admission, condition minimale d'admission, âge minimal, qualification du personnel, etc.).

#### *Niveau 0 — Éducation préprimaire*

L'éducation préprimaire est définie comme étant la première étape de l'instruction organisée. Elle est dispensée dans une école ou dans un centre extérieur à la famille et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans au moins.

#### *Niveau 1 — Enseignement primaire ou premier cycle de l'éducation de base*

Ce niveau commence entre 4 et 7 ans, est obligatoire dans tous les pays et dure généralement de cinq à six ans.

#### *Niveau 2 — Premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base*

Il assure la continuité avec les programmes de base du niveau primaire, bien que les programmes aient généralement une structure davantage orientée vers les matières enseignées. La fin de ce niveau coïncide souvent avec celle de la scolarité obligatoire.

#### *Niveau 3 — Enseignement secondaire (deuxième cycle)*

Ce niveau commence normalement à la fin de la scolarité obligatoire. L'âge d'admission est généralement de 15 à 16 ans. Les élèves doivent habituellement remplir des conditions d'admission (fin de la scolarité obligatoire, notamment). L'enseignement est souvent plus spécialisé qu'au niveau CITE 2. La durée du niveau CITE 3 varie normalement de deux à cinq ans.

#### *Niveau 4 — Enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur*

Le niveau 4 de la CITE regroupe des programmes qui se situent de part et d'autre de la limite entre le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement postsecondaire. Ils permettent d'élargir les connaissances des participants qui ont déjà terminé un programme de niveau CITE 3. Doivent être rattachés à ce niveau les programmes qui préparent à l'entrée au niveau 5 de la CITE et les programmes principalement conçus pour permettre un accès direct au marché du travail.

#### *Niveau 5 — Premier cycle de l'enseignement supérieur*

L'admission à ces programmes exige normalement des étudiants qu'ils aient achevé avec succès les niveaux 3 et 4 de la CITE. Ce

niveau inclut les programmes de l'enseignement supérieur à orientation universitaire (type A) qui sont en grande partie fondés sur la théorie et les programmes de l'enseignement supérieur à orientation professionnelle (type B). Ils sont généralement plus courts que les programmes du niveau 5A et visent l'acquisition de compétences essentiellement professionnelles de façon à permettre d'accéder au marché du travail.

#### *Niveau 6 — Deuxième cycle de l'enseignement supérieur*

Ce niveau est réservé aux programmes d'enseignement supérieur conduisant à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié (doctorat).

### **Nouveau mécanisme des taux de change (MTC 2)**

Le 1er janvier 1999, le MTC a été remplacé par le nouveau mécanisme des taux de change (MTC 2). Ce dernier vise à préparer les pays ne participant pas d'emblée à la zone euro à intégrer l'union monétaire tout en contribuant à discipliner les taux de change dans l'UE. La monnaie centrale du système est l'euro. À la fin de 2000, seules les monnaies du Danemark et de la Grèce participent au nouveau mécanisme des taux de change. Les marges de fluctuation étaient de  $\pm 2,25\%$  pour le Danemark et de  $\pm 15\%$  pour la Grèce. La Grèce ayant rejoint la zone euro le 1er janvier 2001, le Danemark est actuellement le seul pays participant au système.

### **NUTS**

Nomenclature des unités territoriales statistiques établie conjointement par Eurostat et les autres services de la Commission, afin de fournir une ventilation territoriale unique et cohérente pour l'établissement des statistiques régionales de l'UE. La NUTS actuelle (version 2001) subdivise le territoire de l'Union européenne en 78 régions NUTS 1, en 211 régions NUTS 2 et en 1 092 régions NUTS 3.

### **Obligations**

Valeurs mobilières émises par des États, des sociétés, des banques ou d'autres organismes. En principe, elles portent intérêts et sont remboursables à une valeur déterminée et à une date donnée.

### **Obligations d'État**

Instruments officiels de dette émis par les gouvernements afin de financer les déficits budgétaires et de rembourser les dettes venant à échéance. Les rendements des obligations d'État se rapportent généralement aux rendements sur le marché secondaire, c'est-à-dire qu'ils sont observés sur le marché où des titres déjà en circulation sont traités.

### **Office européen des brevets (OEB):**

L'Office européen des brevets (OEB) est le bras exécutif de l'Organisation européenne des brevets, un organisme intergouvernemental constitué dans le cadre de la Convention sur le brevet européen (CBE), qui a été signée à Munich le 5 octobre 1973 et est entrée en vigueur le 7 octobre 1977. Les membres de l'Organisation européenne des brevets sont les États contractants de la CBE. L'OEB octroie des brevets européens pour les États contractants de la CBE. Les activités de l'OEB sont supervisées par le Conseil d'administration de l'organisation, qui est composé de délégués des États contractants.

Source: OEB (<http://www.european-patent-office.org>).

### **Pacte de stabilité et de croissance**

Le pacte de stabilité et de croissance s'inscrit dans le cadre de la troisième phase de l'Union économique et monétaire instaurée le 1er janvier 1999. Il a pour objectif de s'assurer que les États membres poursuivent leurs efforts en matière de discipline budgétaire après l'adoption de la monnaie unique.

Concrètement, le pacte comprend une résolution du Conseil européen (adoptée à Amsterdam le 17 juin 1997) et deux règlements du Conseil du 7 juillet 1997 définissant les dispositions techniques détaillées (l'une sur le contrôle des situations budgétaires et sur la coordination des politiques économiques et l'autre sur la mise en œuvre de la procédure en cas de déficit excessif). À moyen terme, les États membres ont décidé de poursuivre l'objectif d'un budget en équilibre ou pratiquement en équilibre et de présenter au Conseil et à la Commission un programme de stabilité avant le 1er mars (programme faisant ensuite l'objet d'une actualisation annuelle). Parallèlement, les États ne participant pas à la troisième phase de l'UEM sont tenus de produire un programme de convergence.

Le pacte de stabilité et de croissance permet au Conseil de pénaliser tout État membre participant qui ne prendrait pas les mesures appropriées pour mettre un terme à un déficit excessif.

Initialement, la pénalité prendrait la forme d'un dépôt sans intérêt auprès de la Communauté mais pourrait être transformée en amende s'il n'était pas remédié au déficit excessif dans les deux ans.

### **Panier de l'écu**

Il se composait de quantités fixes de douze monnaies des États membres de l'Union européenne. Lors de la création de l'écu, le 13 mars 1979, le panier était composé de quantités fixes des monnaies des neuf États membres de l'époque et était identique à celui

de l'unité de compte européenne (UCE). La composition du panier de l'écu a été gelée à partir de novembre 1993 jusqu'à l'introduction de la monnaie unique. Les monnaies de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède n'ont pas été prises en compte pour la composition du panier de l'écu, dans la mesure où ces pays ne sont devenus membres de l'UE qu'à partir de janvier 1995.

#### **Papier et carton**

Ensemble comprenant tous les types de papier graphique, papier journal, papier hygiénique et papier domestique, papier et carton d'emballage, ainsi que d'autres papiers et cartons. Sont exclus les produits en papier fabriqués tels que les boîtes, livres et magazines, etc.

#### **Parités de pouvoir d'achat (PPA)**

Les taux de change monétaire ne doivent pas servir à comparer les volumes des recettes et dépenses, car ils traduisent généralement plus que de simples différences de prix (par exemple, volumes des transactions financières entre monnaies, anticipations sur les marchés des changes). Par contre, les PPA sont exclusivement déterminées par les différences entre les niveaux de prix dans différents pays. Elles reflètent donc véritablement les différences de pouvoir d'achat (des ménages, par exemple). Les PPA sont obtenues en comparant les niveaux de prix d'un panier de biens et services comparables représentatif des habitudes de consommation dans les divers pays. Les PPA convertissent chaque unité monétaire nationale en une unité de référence commune, le standard de pouvoir d'achat (SPA), dont chaque unité peut acheter la même quantité de biens et services dans tous les pays (voir «Standards de pouvoir d'achat (SPA)»).

#### **Participant**

Personne ayant participé à un ou plusieurs cours de FPC en 1999. Chaque personne n'a été comptée qu'une fois, indépendamment du nombre de participations à un cours de FPC.

#### **Pays de l'EEE**

Au début de 2001, l'Espace économique européen (EEE) comprenait les États membres de l'UE ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. En 1989, Jacques Delors, alors président de la Commission, a proposé une nouvelle forme de partenariat qui devait aboutir à l'accord instaurant l'EEE. Les pays de l'AELE, à savoir, à l'époque, l'Autriche, la Finlande, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suède et la Suisse, ont accueilli cette idée avec enthousiasme, les négociations officielles ont

commencé en juin 1990 et l'accord a été signé le 2 mai 1992, à Porto. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994, cet accord couvrait les pays de l'UE et ceux de l'AELE, à l'exception du Liechtenstein et de la Suisse. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995, l'Autriche, la Finlande et la Suède participent à l'EEE comme États membres de l'UE. De son côté, le Liechtenstein participe à part entière à l'EEE depuis le 1<sup>er</sup> mai 1995.

#### **PCM (panel communautaire des ménages)**

Enquête longitudinale à échantillon constant, dont les données collectées sont harmonisées, utilisant un ensemble commun de définitions et portant sur un échantillon représentatif de ménages privés dans chaque État membre de l'UE; conçue pour obtenir des informations sur le revenu et les questions sociales connexes au moyen d'interviews individuelles; elle a été lancée en 1994 et achevée en 2001.

#### **PME**

Petites et moyennes entreprises occupant moins de 250 salariés. Suivant la définition de la direction générale des entreprises de la Commission européenne: microentreprises: 1-9 salariés; petites entreprises: 10-40 salariés; moyennes entreprises: 50-249 salariés; grandes entreprises: au moins 250 salariés. Les PME forment l'épine dorsale de la culture entrepreneuriale de l'EU-15, dans la mesure où 99 % des entreprises occupent moins de 250 salariés.

#### **Poids vif des produits de la pêche**

Le poids vif des produits de la pêche est obtenu par application de facteurs au poids débarqué ou au poids des produits et sert à indiquer le poids des produits de la pêche dans l'état où ils sont sortis de l'eau et avant tout traitement ou autre opération.

#### **Prestations sociales (autres que les transferts sociaux en nature)**

Les prestations sociales (autres que les transferts sociaux en nature) sont celles qui sont versées aux ménages par les administrations de sécurité sociale, d'autres unités des administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les entreprises d'assurances, les employeurs administrant des régimes d'assurance sociale sans constitution de réserves et d'autres unités institutionnelles administrant des régimes privés d'assurances avec constitution de réserves.

#### **Prévalence de la maladie**

La prévalence est une mesure du nombre de cas d'une maladie constatés à un moment donné. On

peut l'exprimer sous forme de proportion d'une population atteinte par la maladie à un moment donné de l'année. Pour que les statistiques de prévalence provenant d'études différentes soient comparables, la longueur de la période considérée doit être la même.

#### **Production de bois rond**

Comprend toutes les quantités de bois tirées de la forêt et des autres espaces boisés, ainsi que les arbres hors forêt, pendant une période donnée.

#### **Produit intérieur brut aux prix du marché (PIB p.m.)**

Le produit intérieur brut aux prix du marché, qui représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes, correspond à la production totale de biens et services de l'économie diminuée de la consommation intermédiaire. Mesuré aux prix du marché, il comprend la TVA grevant les produits et les impôts nets liés à l'importation. La nouvelle méthodologie SEC 95 élargit sensiblement les concepts sous-jacents afin d'accroître la précision (moment d'enregistrement d'une opération, etc.) et l'exhaustivité (nouvelles activités telles que crédit-bail, stock options, etc.).

#### **Produit intérieur brut en standards de pouvoir d'achat**

Produit intérieur brut converti en SPA (standards de pouvoir d'achat) au moyen d'un taux de change spécial appelé PPA (parités de pouvoir d'achat, fondé sur les prix relatifs) et utilisé pour faire des comparaisons fiables en volume.

#### **Produit national brut (PNB)**

Voir «Revenu national brut».

#### **Recette totale des administrations publiques**

Selon le règlement (CE) n° 1500/2000 de la Commission du 10 juillet 2000, la recette totale des administrations publiques comprend les catégories suivantes du SEC 95: production marchande; production pour usage final propre; autre production non marchande; impôts sur la production et les importations, autres subventions sur la production à recevoir; revenus de la propriété; impôts courants sur le revenu et le patrimoine, etc.; cotisations sociales; autres transferts courants; transferts en capital.

#### **Recherche et développement (R & D)**

La recherche et le développement englobent le travail créatif entrepris sur une base systématique en vue d'enrichir la masse des connaissances, y compris la connaissance de l'être humain, de la culture et de la société, et d'employer ce volume de connaissances à concevoir de nouvelles applications.

#### **Redevances sur brevets**

Opérations liées au commerce de savoir-faire technique et aux marques commerciales protégées par des licences et des brevets.

#### **Réfugié**

Conformément à l'article 1er de la convention des Nations unies de 1951 sur le statut des réfugiés, un réfugié est une personne ayant des craintes fondées d'être persécutée pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou pour ses opinions politiques.

Il est à noter que de nombreux pays permettent aux demandeurs d'asile de rester sur leur territoire de manière temporaire ou permanente, même si leur statut ne correspond pas à la définition de la convention de 1951. Par exemple, les demandeurs d'asile peuvent obtenir une réponse favorable pour des motifs humanitaires. Ces personnes ne sont pas comprises dans les chiffres de la présente édition sur les réfugiés.

#### **Rémunération des salariés**

La rémunération des salariés comprend toutes les rémunérations en espèces et en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période considérée. Elle comprend les salaires et traitements bruts, les cotisations sociales effectives à la charge des employeurs et les cotisations sociales imputées (c'est-à-dire les cotisations qui correspondent aux prestations sociales octroyées directement par les employeurs sans passer par l'intermédiaire d'une administration de sécurité sociale, d'une entreprise d'assurances ou d'un fonds de pension autonome).

#### **Réserves extérieures officielles**

Réserves détenues par les autorités monétaires d'un pays afin de financer les déséquilibres de la balance des paiements ou de lutter contre les mouvements de spéculation sur la monnaie nationale. Elles comprennent l'or monétaire, les devises, les droits de tirage spéciaux (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) et les réserves auprès du FMI.

#### **Revenu national brut (RNB)**

Il est calculé en ajoutant au PIB le montant net (montant reçu du reste du monde moins montant versé au reste du monde) de la rémunération des salariés et des revenus de la propriété et de l'entreprise.

Le revenu national disponible brut, qui correspond au RNB: augmenté du solde des opérations de répartition courantes entre l'économie nationale et le reste du monde, d'une part, et des subventions d'exploitation et à l'importation versées par les institutions

européennes, d'autre part, mesure le revenu dont dispose la nation.

Les revenus reçus du reste du monde comprennent, notamment, les revenus de la propriété et de l'entreprise, les opérations d'assurance-dommages et les transferts courants sans contrepartie.

Le concept de RNB: (SEC 95) remplace celui de PNB (produit national brut, SEC 79). Les deux concepts sont les mêmes, mais le SEC 95 est plus précis et plus exhaustif.

### Salariés

Personnes travaillant pour un employeur public ou privé et rémunérées sous forme de traitements, salaires, honoraires, gratifications, salaires au rendement ou paiements en nature; les membres de l'armée de métier sont également inclus. Un concept élargi de l'emploi est utilisé dans les recommandations internationales sur les statistiques du travail. Les personnes occupées déclarées dans l'enquête sur les forces de travail sont celles qui, pendant la semaine de référence, ont travaillé au moins pendant une heure contre salaire ou avantage, ou ne travaillaient pas mais avaient un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les travailleurs familiaux sont inclus.

### SEC

Système européen de comptes (économiques intégrés), c'est-à-dire la méthodologie des comptes nationaux. La nouvelle version (la troisième), le SEC 95, a été progressivement introduite, depuis 1999, en tant que version élargie et plus complète du SEC 79. Ainsi, les données des comptes nationaux, y compris leur principale composante, le produit intérieur brut, qui couvre tous les biens et services produits par un pays au cours d'une période donnée, sont définies et seront mesurées de manière plus précise et plus complète. Le SEC 95 est compatible avec le SCN 93 des Nations unies, tout comme le SEC 79 l'était avec le SCN 68. Le SEC 70 a été la toute première version du SEC.

### Secteurs de haute technologie

La classification des secteurs manufacturiers de haute et de moyenne-haute technologie est fondée sur la notion d'intensité de R & D (ratio des dépenses de R & D au PIB). Selon ce critère, le secteur manufacturier de haute technologie comprend la fabrication de machines de bureau et d'ordinateurs, la fabrication d'équipements et d'appareils de radio, de télévision et de communication, et la fabrication d'instruments médicaux de précision et d'instruments optiques, de montres et d'horloges. Le secteur manufacturier de moyenne-haute technologie comprend la fabrication de produits chimiques, de machines

et d'équipements non compris ailleurs, la fabrication de machines et d'appareils électriques non compris ailleurs, la fabrication de véhicules automobiles, remorques et semi-remorques ainsi que la fabrication d'autres équipements de transport.

Selon une logique analogue à celle qui est appliquée au secteur manufacturier, Eurostat définit les secteurs suivants comme des services à forte concentration de connaissance: transport par eau; transport aérien; poste et télécommunications; intermédiation financière; assurance et financement des retraites (sauf sécurité sociale obligatoire); activités auxiliaires d'intermédiation financière; immobilier; location de machines et d'équipements sans opérateur et d'articles personnels et ménagers; informatique et activités connexes; recherche et développement; autres activités industrielles et commerciales; éducation; santé et action sociale; activités de loisirs, culturelles et sportives.

Parmi ces secteurs, la poste et les télécommunications, l'informatique et les activités connexes ainsi que la recherche et le développement sont considérés comme des services de haute technologie.

### Services

Les expressions «industrie(s) de services», «secteur(s) des services» ou tout simplement «services» servent généralement à désigner les activités économiques couvertes par les sections G à K et M à O de la NACE rév. 1, ainsi que les unités qui mènent ces activités.

### Services fournis aux entreprises

Ils comprennent les services techniques (ingénierie, architecture et études techniques), les services informatiques (réalisation de logiciels et gestion de bases de données) ainsi que d'autres services spécialisés (activités juridiques, comptables et de conseil en gestion).

### Services marchands

Les services marchands comprennent la récupération et la réparation, les services de commerce, les services de restauration et d'hébergement, les services de transport intérieur, les services de transports maritimes et aériens, les services annexes des transports, les services de communication, les services des institutions de crédit et d'assurances ainsi que les autres services marchands. Par services marchands, on entend les services produits pour être vendus, en principe, avec un bénéfice. Dans la NACE rév. 1, ils comprennent les sections G à P, à l'exclusion de la section L (administration publique, défense nationale et sécurité sociale obligatoire) qui concerne des services non marchands. Dans le SEC 79, le recyclage était classé sous les

services, alors que dans le SEC 95 il fait partie des activités manufacturières.

#### **Services non marchands**

Il s'agit essentiellement de services des administrations publiques qui sont mesurés par leur coût de production (leur valeur «marchande» n'étant pas toujours représentative). Ils peuvent également être fournis par des administrations privées ainsi que par le personnel domestique extérieur. Les services non marchands ne comprennent pas la production, par les ménages et sans rémunération, de biens et de services destinés à leur propre consommation. La valeur ajoutée générée par ces activités est exclue des agrégats macroéconomiques traditionnels car elle n'entre pas dans le circuit économique. Dans la NACE rév. 1, les services non marchands sont présentés dans la section L (administration publique, défense nationale et sécurité sociale obligatoire).

#### **Sortie d'hôpital**

Sortie officielle d'un malade d'un établissement d'hospitalisation ou de soins actifs. Les taux de sortie sont exprimés sous la forme d'un nombre pour 100 000 habitants. Les chapitres des diagnostics (utilisant le diagnostic principal) ont été définis selon la classification internationale des maladies, neuvième révision, modification clinique (CIM-9-MC).

#### **Standards de pouvoir d'achat (SPA)**

Les SPA permettent de comparer les revenus (ou autres montants monétaires disponibles) et les dépenses dans différents pays. Les SPA indiquent le nombre d'unités de monnaie nationale qui sont nécessaires, dans les différents pays, pour acheter le même panier de biens et services. Si les valeurs en monnaie nationale (par exemple, un revenu perçu) sont converties en SPA, on obtient des valeurs qui sont directement comparables en termes de pouvoir d'achat des ménages.

#### **Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)**

Outil de collecte de données dont les résultats sont harmonisés, remplaçant le PCM et destiné à être la source de référence des informations sur le revenu et les questions sociales connexes, contenant des éléments transversaux et longitudinaux et accordant une plus grande confiance aux sources nationales existantes afin d'améliorer les délais de disponibilité et la souplesse.

#### **Subventions**

Les subventions sont des transferts courants sans contrepartie que les administrations publiques ou les institutions de l'Union européenne versent à des producteurs résidents dans le but d'influer sur

leurs niveaux de production, leurs prix ou la rémunération des facteurs de production.

#### **Superficie agricole (SA) ou superficie agricole utilisée (SAU)**

La superficie agricole (SA) ou superficie agricole utilisée (SAU) est la superficie utilisée pour les activités agricoles qui correspond aux catégories suivantes: terres arables, prairies permanentes, cultures permanentes et jardins potagers.

#### **Système monétaire européen (SME)**

Officiellement entré en vigueur le 13 mars 1979, il est resté opérationnel jusqu'au 31 décembre 1998. Son objectif était d'«établir une zone de stabilité monétaire en Europe par la mise en œuvre de certaines politiques relatives aux taux de change, aux crédits et aux transferts de ressources». Le SME se composait de trois éléments: l'écu, le mécanisme des taux de change (MTC) et le mécanisme de crédit. À la fin de son existence, les monnaies de tous les États membres (à l'exception de la Suède et du Royaume-Uni) faisaient partie du MTC.

#### **Taux brut de mortalité**

Nombre de décès pour 1 000 habitants.

#### **Taux brut de mortalité (TBM)**

Le TBM correspond à la moyenne pondérée des taux de mortalité par âge. Le facteur de pondération est la répartition par âge de la population dont on étudie les statistiques de mortalité. Comparer le TBM d'au moins deux populations revient à comparer une combinaison de différents taux de mortalité par âge et différentes structures de population ne reflétant pas les différences «réelles» de mortalité, mais incluant l'effet de la structure de la population sur le nombre total de décès et sur les TBM.

#### **Taux d'accroissement naturel de la population**

Naissances moins décès.

#### **Taux d'emploi**

Nombre de personnes ayant un emploi en pourcentage de la population du même âge.

#### **Taux d'incidence des accidents du travail**

Le taux d'incidence est le nombre d'accidents du travail qui se sont produits pendant l'année pour 100 000 personnes occupées. Le taux de prévalence est le nombre de problèmes de santé liés au travail signalés au cours des 12 derniers mois pour 100 000 personnes occupées. Dans chaque pays, la population de référence des personnes occupées est fondée sur l'enquête sur les forces de travail de l'année correspondante. Ici, le taux d'incidence est mesuré en fonction de l'emploi équivalent temps plein pour tenir compte

des différences d'heures travaillées entre les hommes et les femmes et entre les emplois dans différents secteurs d'activité.

#### **Taux d'intérêt à long terme**

Mesurés ici au travers du rendement actualisé des obligations d'État à dix ans. Voir également «Critères de convergence».

#### **Taux de change**

Cours auquel une monnaie est échangée contre une autre. Voir également «Critères de convergence».

#### **aux de chômage**

Part des chômeurs dans la population active (en pourcentage).

#### **Taux de couverture**

Le taux de couverture est calculé selon la formule «exportations/importations» en pourcentage. Il donne une indication du poids des exportations par rapport aux importations. Lorsque le taux de couverture avec un partenaire donné est supérieur à 100, cela indique que l'UE est un exportateur net (exportations supérieures aux importations) par rapport à ce pays. Au contraire, un taux de couverture inférieur à 100 indique que l'UE est un importateur net par rapport à ce pays.

#### **Taux de l'argent au jour le jour**

Il s'agit généralement du taux auquel les banques se prêtent de l'argent à échéance d'une journée sur le marché interbancaire. Ce taux se révèle un bon indicateur du niveau général des taux d'intérêt à court terme. Le taux de l'argent au jour le jour est déterminé, entre autres facteurs, par le niveau des taux d'intérêt pratiqués par les banques centrales.

#### **Taux de mortalité**

Nombre de décès pour 100 000 habitants.

#### **Taux de prélèvement applicable aux couples mariés avec deux enfants**

Ce taux de prélèvement a une base analogue à celle du taux de prélèvement sur les bas salaires (indicateur structurel). Les différences sont les suivantes: i) le taux de prélèvement s'applique à un couple marié ayant deux enfants (âgés entre 5 et 12 ans); ii) un seul des conjoints occupe un emploi salarié; iii) le revenu total de la famille comprend les prestations en espèces de caractère général (allocations familiales, par exemple) ainsi que le revenu du travail du conjoint salarié; iv) le prélèvement sur les gains est égal au total de l'impôt sur le revenu calculé sur les gains salariaux annuels plus les cotisations de sécurité sociale du salarié et de l'employeur, moins les

prestations en espèces de caractère général; ce prélèvement sur les gains est ensuite exprimé en pourcentage du coût de la main-d'œuvre, exactement comme pour le taux de prélèvement des bas salaires; v) le conjoint salarié est défini comme un ouvrier adulte travaillant à plein temps dans le secteur manufacturier, dont le salaire est égal à 100 % du salaire moyen de ce type de travailleur dans chaque pays.

#### **Taux de prélèvement sur les bas salaires**

Pour cet indicateur structurel, le taux de prélèvement s'applique à un salarié sans enfant; on considère que le contribuable n'a pas d'autre source de revenu que le revenu qu'il tire de son emploi. Le prélèvement total est égal à la somme de l'impôt sur le revenu calculé sur les gains annuels bruts plus les cotisations de sécurité sociale du salarié et de l'employeur. Cet impôt sur le revenu est ensuite exprimé en pourcentage du coût de la main-d'œuvre, qui est défini comme le revenu brut plus les cotisations de sécurité sociale de l'employeur et l'impôt sur les salaires (le cas échéant). Le taux de prélèvement calculé est donc un taux de prélèvement moyen. Le salarié est défini comme un ouvrier adulte travaillant à plein temps dans le secteur manufacturier, dont le salaire est égal à 67 % du salaire moyen de ce type de travailleur dans chaque pays. Le salaire annuel brut comprend tous les paiements en espèces reçus pendant l'année de référence. En plus des heures supplémentaires, des primes de poste, des congés payés, des primes et autres paiements réguliers, les primes et paiements irréguliers sont également compris (par exemple, 13<sup>e</sup> ou 14<sup>e</sup> mois, primes de congé, participation aux bénéfices, allocations pour congé non pris, etc.). Les paiements suivants ne sont pas pris en compte: paiements en nature, indemnités de licenciement et participations aux bénéfices sous forme de versements de dividendes.

#### **Taux type de mortalité (TTM)**

Taux de mortalité d'une population présentant une distribution par âge type. Dans la mesure où la plupart des causes de décès sont largement fonction de l'âge et du sexe, le recours à des taux types de mortalité permet d'améliorer la comparabilité dans le temps et à l'échelon international, puisque les taux de mortalité sont mesurés, abstraction faite des différences dans la structure par âge de la population. Les TTM utilisés ici sont calculés par l'OMS sur la base d'une population européenne type.

#### **Territoire économique**

Par territoire économique d'un pays, on entend le territoire géographique administré par un gouvernement; à l'intérieur de ce territoire, les

personnes, les biens et services et les capitaux circulent librement. Il comprend également l'espace aérien national, les eaux territoriales, les gisements situés dans les eaux internationales exploités par des unités résidentes, les enclaves territoriales à l'étranger (représentations propres, bases militaires propres, etc.), à l'exclusion toutefois des enclaves extraterritoriales (représentations de pays étrangers ou d'institutions de l'Union européenne, etc.).

### **Tourisme et voyages**

Au débit figurent les dépenses faites par les résidents vivant à l'étranger pendant moins d'une année pour une raison ou pour une autre: loisirs, travail, santé ou études. Au crédit, on enregistre les mêmes dépenses faites par des voyageurs étrangers sur le territoire national.

### **Transferts**

Ce terme couvre les transactions internationales dans le cadre desquelles des biens, services ou éléments financiers sont transférés entre les résidents d'une économie et les résidents d'économies étrangères sans recevoir de valeur économique en contrepartie.

### **United States Patent and Trademark Office (USPTO)**

L'USPTO (United States Patent and Trademark Office) est une entité fédérale non commerciale et l'un des 14 bureaux du Département du commerce (DOC) des États-Unis. La mission de l'USPTO est de promouvoir le progrès industriel et technologique aux États-Unis et de renforcer l'économie nationale en administrant les lois relatives aux brevets et marques commerciales, en conseillant le Secrétaire du commerce, le Président des États-Unis, l'administration chargée de la protection des brevets, marques commerciales et droits d'auteur et l'administration chargée des aspects liés au commerce des droits de propriété intellectuelle.

### **Union économique et monétaire (UEM)**

Union regroupant douze États membres participant à la monnaie unique, l'euro. Officiellement, il est reconnu que ces États ont satisfait aux critères de convergence. La troisième phase de l'UEM a commencé le 1er janvier 1999, date à laquelle les monnaies de onze États membres ont été liées de manière fixe à l'euro. Ces onze pays ont été rejoints par la Grèce le 1er janvier 2001. Les pièces et billets ont été mis en circulation le 1er janvier 2002 et les monnaies nationales ont été progressivement retirées du marché.

### **Union européenne (UE)**

L'UE a été créée le 1er novembre 1993, au moment de l'entrée en vigueur du traité de

Maastricht. À la date du 31 décembre 1994, l'UE comptait douze États membres: Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Depuis janvier 1995, l'UE compte trois nouveaux membres: Autriche, Finlande et Suède.

### **Unité de travail annuel (UTA)**

Une unité de travail annuel correspond au travail effectué par une personne employée à temps plein dans une exploitation agricole.

«Temps plein» désigne le nombre d'heures minimal exigé par les dispositions nationales régissant les contrats de travail. Si ces derniers ne précisent pas le nombre d'heures, on considère que 1 800 heures constituent le nombre d'heures minimal (225 journées de travail de 8 heures).

### **Unités productrices résidentes**

Unités exerçant des activités de production sur le territoire d'un pays.

### **Valeur ajoutée brute aux prix du marché**

Elle est calculée à partir de la production finale en déduisant la consommation intermédiaire et en ajoutant les subventions moins les impôts liés à la production.

La valeur ajoutée brute représente généralement plus de 90 % du PIB.

### **Valeurs réelles**

Les valeurs réelles sont calculées en déflétant une variable économique à prix courants au moyen de l'indice implicite des prix d'une autre variable, souvent le PIB (par exemple, déflation de la rémunération des salariés par l'indice des prix de la consommation des ménages). C'est généralement le cas pour les flux financiers. Si une variable est déflatée par son propre indice des prix, le résultat est dit être «à prix constants». Le terme «réel» est parfois employé comme synonyme de «constant» («prix constants»).

### **Zone euro: EUR-12 (précédemment EUR-11)**

Premiers pays participant à l'union monétaire en janvier 1999: Belgique, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Finlande. Le 1er janvier 2001, la Grèce a rejoint la zone euro. D'où les trois concepts: EUR-11 (les onze pays d'origine), EUR-12 (EUR-11 plus la Grèce) et la zone euro, concept variable (EUR-11 jusqu'au 31 décembre 2000, EUR-12 à partir du 1er janvier 2001). Il est à noter que le «R» placé après «EU» sert à faire la distinction entre la zone euro (EUR-12, par exemple) et l'Union européenne (pour laquelle le code est simplement EU).

**ACP — États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de l'accord de partenariat (accord de Cotonou)**

Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Îles Cook, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Érythrée, Éthiopie, Îles Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Îles Marshall, Maurice, Mauritanie, Micronésie (Etats fédérés de), Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigeria, Niue, Ouganda, Palau, Papouasie - Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Îles Salomon, Samoa, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Suriname, Swaziland, Tanzanie (République unie de), Tchad, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe.

**AELE (EFTA) — Association européenne de libre-échange**

Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse.

**ALENA — Accord de libre-échange nord-américain**

Canada, États-Unis, Mexique.

**ANASE (ASEAN) — Association des nations de l'Asie du Sud-Est**

Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Lao (République démocratique populaire), Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viêt Nam.

**ASACR (SAARC) — Association sud-asiatique de coopération régionale**

Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka.

**CEAP — Coopération économique Asie-Pacifique**

Australie, Brunéi Darussalam, Canada, Chili, Chine (République populaire de), Corée (République de), États-Unis, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Papouasie - Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Russie (Fédération de), Singapour, Taïwan, Thaïlande, Viêt Nam.

**CEI — Communauté des États indépendants**

Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldova (République de), Ouzbékistan, Russie (Fédération de), Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.

**EDA (DAE) — Économies dynamiques asiatiques**

Corée (République de), Hong Kong, Malaisie, Singapour, Taïwan, Thaïlande.

**EEE (EEA) — Espace économique européen**

Islande, Liechtenstein, Norvège, Union Européenne à 15.

**Extra — Union Européenne à 15**

Autres pays européens, Afrique, Amérique, Asie, Océanie et régions polaires, divers (pays non spécifiés) extra.

**Mercosur — Marché commun de l'Amérique du Sud**

Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay.

**NPI — Nouveaux pays industrialisés asiatiques**

Corée (République de), Hong Kong, Singapour, Taïwan.

**OCDE hors UE — Organisation de coopération et de développement économiques hors UE**

Australie, Canada, Île Christmas, Îles Cocos (Keeling), Corée (République de), États-Unis, Îles Heard - Île et McDonald, Hongrie, Islande, Japon, Mexique, Île Norfolk, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Suisse, Turquie, Îles Vierges des États-Unis.

**OPEP — Organisation des pays exportateurs de pétrole**

Algérie, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Koweït, Libyenne (Jamahiriya arabe), Nigeria, Qatar, Venezuela.

**Pays candidats**

Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

**Pays d'Amérique latine**

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay, Venezuela.

**Pays du bassin méditerranéen**

Albanie, Algérie, Bosnie-et-Herzégovine, Ceuta, Chypre, Croatie, Égypte, Gibraltar, Israël, Jordanie, Liban, Libyenne (Jamahiriya arabe), Macédoine (Ex- République yougoslave de), Malte, Maroc, Melilla, Slovénie, Syrienne (République arabe), Territoire palestinien occupé, Tunisie, Turquie, Yougoslavie.

**PECO — Pays d'Europe centrale et orientale**

Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine (Ex- République yougoslave de), Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Yougoslavie.

**Union européenne à 15 (EU-15)**

Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Finlande, Suède, Royaume-Uni.

**Zone euro**

Pays participant à l'Union économique et monétaire et ayant adopté l'euro comme monnaie unique. En 2001, il s'agissait notamment des pays suivants: Allemagne, Belgique, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Finlande.

- |   |  |
|---|--|
| <b>A. Agriculture, chasse, sylviculture</b>                           | <b>H. Hôtels et restaurants</b>                            |
| <b>B. Pêche, aquaculture</b>  | <b>I. Transports et communications</b>                     |
| <b>C. Industries extractives</b>                                      | 60. Transports terrestres                                  |
| CA. Extraction de produits énergétiques                               | 61. Transports par eau                                     |
| CB. Extraction de produits non énergétiques                           | 62. Transports aériens                                     |
| <b>D. Industrie manufacturière</b>                                    | 63. Services auxiliaires des transports                    |
| DA. Industries agricoles et alimentaires                              | 64. Postes et télécommunications                           |
| DB. Industrie textile et habillement                                  | <b>J. Activités financières</b>                            |
| DC. Industrie du cuir et de la chaussure                              | 65. Intermédiation financière                              |
| DD. Travail du bois et fabrication d'articles en bois                 | 66. Assurance  |
| DE. Industrie du papier et du carton, édition et imprimerie           | 67. Auxiliaires financiers et d'assurance                  |
| DF. Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires                     | <b>K. Immobilier, location et services aux entreprises</b> |
| DG. Industrie chimique  | 70. Activités immobilières                                 |
| DH. Industrie du caoutchouc et des plastiques                         | 71. Location sans opérateur                                |
| DI. Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques            | 72. Activités informatiques                                |
| DJ. Métallurgie et travail des métaux                                 | 73. Recherche - développement                              |
| DK. Fabrication de machines et équipements                            | 74. Services fournis principalement aux entreprises        |
| DL. Fabrication d'équipements électriques et électroniques            | <b>L. Administration publique</b>                          |
| DM. Fabrication de matériel de transport                              | <b>M. Éducation</b>  |
| DN. Autres industries manufacturières                                 | <b>N. Santé et action sociale</b>                          |
| <b>E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau</b>   | <b>O. Services collectifs, sociaux et personnels</b>       |
| <b>F. Construction</b>  | 90. Assainissement, voirie et gestion des déchets          |
| <b>G. Commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques</b> | 91. Activités associatives                                 |
| 50. Commerce, et réparation automobile                                | 92. Activités récréatives, culturelles et sportives        |
| 51. Commerce de gros et intermédiaires du commerce                    | 93. Services personnels                                    |
| 52. Commerce de détail et réparation d'articles domestiques           | <b>P. Activités des ménages</b>                            |
|   | <b>Q. Activités extra-territoriales</b>                    |

Cette classification est accessible sur la page web d'Eurostat :  
<http://europa.eu.int/comm/eurostat/ramon/> (option 'Classifications')

**0. Produits alimentaires et animaux vivants**

- 00. Animaux vivants autres que ceux figurant dans la division 03
- 01. Viandes et préparations de viande
- 02. Produits laitiers et œufs d'oiseaux
- 03. Poissons (à l'exclusion des mammifères marins), crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques et préparations
- 04. Céréales et préparations à base de céréales
- 05. Fruits et légumes
- 06. Sucres, préparations à base de sucre et miel
- 07. Café, thé, cacao, épices et produits dérivés
- 08. Nourriture destinée aux animaux (à l'exclusion des céréales non moulues)
- 09. Produits et préparations alimentaires divers

**1. Boissons et tabacs**

- 11. Boissons
- 12. Tabacs bruts et fabriqués

**2. Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants**

- 21. Cuirs, peaux et pelleteries bruts
- 22. Graines et fruits oléagineux
- 23. Caoutchouc brut (y compris le caoutchouc synthétique et le caoutchouc régénéré)
- 24. Liège et bois
- 25. Pâtes à papier et déchets de papier
- 26. Fibres textiles [à l'exception des laines en ruban (tops) et autres laines peignées] et leurs déchets (non transformés en fils ou en tissus)
- 27. Engrais bruts, autres que ceux de la division 56, et minéraux bruts (à l'exclusion du charbon, du pétrole et des pierres précieuses)
- 28. Minerais métallifères et déchets de métaux
- 29. Matières brutes d'origine animale ou végétale, n.d.a.

**3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes**

- 32. Houilles, cokes et briquettes
- 33. Pétrole, produits dérivés du pétrole et produits connexes
- 34. Gaz naturel et gaz manufacturé
- 35. Énergie électrique

**4. Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale**

- 41. Huiles et graisses d'origine animale
- 42. Huiles et graisses végétales fixes, brutes, affinées ou fractionnées
- 43. Huiles et graisses animales ou végétales, réparées; cires d'origine animale ou végétale, mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales, n.d.a.

**5. Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.**

- 51. Produits chimiques organiques
- 52. Produits chimiques inorganiques
- 53. Produits pour teinture et tannage et colorants
- 54. Produits médicaux et pharmaceutiques
- 55. Huiles essentielles, résinoïdes et produits de parfumerie; préparations pour la toilette; produits d'entretien et détergers
- 56. Engrais (autres que ceux de la division 27)
- 57. Matières plastiques sous formes primaires
- 58. Matières plastiques sous formes autres que primaires
- 59. Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.

**6. Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première**

- 60. Ensembles industriels relevant de la section 6
- 61. Cuirs et peaux préparés, ouvrages en cuir, n.d.a., et pelleteries apprêtées
- 62. Caoutchouc manufacturé, n.d.a.
- 63. Ouvrages en liège et en bois (à l'exclusion des meubles)
- 64. Papiers, cartons et ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton
- 65. Fils, tissus, articles textiles façonnés, n.d.a., et produits connexes
- 66. Articles minéraux non métalliques manufacturés, n.d.a.
- 67. Fer et acier
- 68. Métaux non ferreux
- 69. Articles manufacturés en métal, n.d.a.

**7. Machines et matériel de transport**

- 70. Ensembles industriels relevant de la section 7
- 71. Machines génératrices, moteurs et leur équipement
- 72. Machines et appareils spécialisés pour industries particulières
- 73. Machines et appareils pour le travail des métaux
- 74. Machines et appareils industriels d'application générale, n.d.a., et parties et pièces détachées, n.d.a., de machines, d'appareils et d'engins
- 75. Machines et appareils de bureau ou pour le traitement automatique de l'information
- 76. Appareils et équipement de télécommunication et pour l'enregistrement et la reproduction du son
- 77. Machines et appareils électriques, n.d.a., et leurs parties et pièces détachées électriques (y compris les équivalents non électriques, n.d.a., de machines et d'appareils électriques à usage domestique)
- 78. Véhicules routiers (y compris les véhicules à coussin d'air)
- 79. Autre matériel de transport

**8. Articles manufacturés divers**

- 80. Ensembles industriels relevant de la section 8
- 81. Constructions préfabriquées; appareils sanitaires et appareillage de plomberie, de chauffage et d'éclairage, n.d.a.
- 82. Meubles et leurs parties; articles de literie, matelas, sommiers, coussins et articles similaires rembourrés ou garnis intérieurement
- 83. Articles de voyage, sacs à main et contenants similaires
- 84. Vêtements et accessoires du vêtement
- 85. Chaussures
- 87. Instruments et appareils professionnels, scientifiques et de contrôle, n.d.a.
- 88. Appareils et fournitures de photographie et d'optique, n.d.a., montres et horloges
- 89. Articles manufacturés divers, n.d.a.

**9. Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCI**

- 91. Colis postaux non classés par catégorie
- 93. Transactions spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie
- 94. Ensembles industriels, n.d.a.
- 96. Monnaies (autres que les pièces d'or) n'ayant pas cours légal
- 97. Or à usage non monétaire (à l'exclusion des minerais et concentrés d'or)

### États membres

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>EU-15</b>            | les quinze États membres de l'Union européenne   |
| <b>EU-12</b>            | les douze pays participant à la zone euro (B, D, EL, E, F, IRL, I, L, NL, A, P, FIN)                       |
| <b>€-zone/zone euro</b> | EUR-11 (B, D, E, F, IRL, I, L, NL, A, P, FIN) jusqu'au 31 décembre 2000/EU-12 à partir du 1er janvier 2001 |

|            |             |
|------------|-------------|
| <b>B</b>   | Belgique    |
| <b>DK</b>  | Danemark    |
| <b>D</b>   | Allemagne   |
| <b>EL</b>  | Grèce       |
| <b>E</b>   | Espagne     |
| <b>F</b>   | France      |
| <b>IRL</b> | Irlande     |
| <b>I</b>   | Italie      |
| <b>L</b>   | Luxembourg  |
| <b>NL</b>  | Pays-Bas    |
| <b>A</b>   | Autriche    |
| <b>P</b>   | Portugal    |
| <b>FIN</b> | Finlande    |
| <b>S</b>   | Suède       |
| <b>UK</b>  | Royaume-Uni |

### Pays candidats

|           |                    |
|-----------|--------------------|
| <b>BG</b> | Bulgarie           |
| <b>CY</b> | Chypre             |
| <b>CZ</b> | République tchèque |
| <b>EE</b> | Estonie            |
| <b>HU</b> | Hongrie            |
| <b>LT</b> | Lituanie           |
| <b>LV</b> | Lettonie           |
| <b>MT</b> | Malte              |
| <b>PL</b> | Pologne            |
| <b>RO</b> | Roumanie           |
| <b>SI</b> | Slovénie           |
| <b>SK</b> | Slovaquie          |
| <b>TR</b> | Turquie            |

### Autres pays

|            |   |
|------------|---|
| <b>AF</b>  | Afghanistan                                 |
| <b>AM</b>  | Arménie                                     |
| <b>AR</b>  | Argentine                                   |
| <b>AZ</b>  | Azerbaïdjan                                 |
| <b>BA</b>  | Bosnie-et-Herzégovine                       |
| <b>BR</b>  | Brésil                                      |
| <b>CA</b>  | Canada                                      |
| <b>CD</b>  | République démocratique du Congo            |
| <b>CH</b>  | Suisse                                      |
| <b>CN</b>  | Chine                                       |
| <b>CO</b>  | Colombie                                    |
| <b>D-E</b> | territoire de l'ancienne Allemagne de l'Est |

|            |   |
|------------|---|
| <b>D-W</b> | territoire de l'ancienne Allemagne de l'Ouest |
| <b>DZ</b>  | Algérie                                       |
| <b>GB</b>  | Grande-Bretagne                               |
| <b>HR</b>  | Croatie                                       |
| <b>IN</b>  | Inde  |
| <b>IQ</b>  | Iraq  |
| <b>IR</b>  | Iran  |
| <b>IS</b>  | Islande                                       |
| <b>JP</b>  | Japon   |
| <b>KR</b>  | Corée du Sud                                  |
| <b>LI</b>  | Liechtenstein                                 |
| <b>LK</b>  | Sri Lanka                                     |
| <b>LY</b>  | Libye   |
| <b>NG</b>  | Nigeria                                       |
| <b>NO</b>  | Norvège                                       |
| <b>RU</b>  | Russie  |
| <b>SA</b>  | Arabie saoudite                               |
| <b>SG</b>  | Singapour                                     |
| <b>SL</b>  | Sierra Leone                                  |
| <b>SO</b>  | Somalie                                       |
| <b>TW</b>  | Taïwan  |
| <b>UA</b>  | Ukraine                                       |
| <b>US</b>  | États-Unis                                    |
| <b>YU</b>  | Yougoslavie                                   |
| <b>ZA</b>  | Afrique du Sud                                |

#### Monnaies

|            |                                      |
|------------|--------------------------------------|
| <b>ECU</b> | données jusqu'au 31 décembre 1998    |
| <b>EUR</b> | données à partir du 1er janvier 1999 |
| <b>ATS</b> | schilling autrichien                 |
| <b>BEF</b> | franc belge                          |
| <b>DEM</b> | mark allemand                        |
| <b>DKK</b> | couronne danoise                     |
| <b>ESP</b> | peseta espagnole                     |
| <b>FIM</b> | mark finlandais                      |
| <b>FRF</b> | franc français                       |
| <b>GBP</b> | livre sterling                       |
| <b>GRD</b> | drachme grecque                      |
| <b>IEP</b> | livre irlandaise                     |
| <b>ITL</b> | lire italienne                       |
| <b>LUF</b> | franc luxembourgeois                 |
| <b>NLG</b> | florin néerlandais                   |
| <b>PTE</b> | escudo portugais                     |
| <b>SEK</b> | couronne suédoise                    |
| <b>CAD</b> | dollar canadien                      |
| <b>JPY</b> | yen japonais                         |
| <b>USD</b> | dollar des États-Unis                |

**Autres abréviations**

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>ACP</b>         | États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de l'accord de Cotonou                                    |
| <b>AELE</b>        | Association européenne de libre-échange (CH, IS, LI, NO)  |
| <b>ALENA</b>       | accord de libre-échange nord-américain  |
| <b>ANASE</b>       | Association des nations de l'Asie du Sud-Est  |
| <b>ASE</b>         | Agence spatiale européenne  |
| <b>BCE</b>         | Banque centrale européenne  |
| <b>BERD</b>        | dépenses intra-muros de R & D du secteur des entreprises (DIRDE)  |
| <b>caf</b>         | coût, assurance et fret   |
| <b>CAND</b>        | pays candidats  |
| <b>CBPRD</b>       | crédits budgétaires publics de recherche et de développement  |
| <b>CECA</b>        | Communauté européenne du charbon et de l'acier  |
| <b>CEI</b>         | Communauté des États indépendants   |
| <b>CITE</b>        | classification internationale type de l'éducation   |
| <b>CTCI Rév. 3</b> | classification type pour le commerce international, Rév. 3  |
| <b>CVTS2</b>       | enquête sur la formation professionnelle continue (Continuing Vocational Training Survey)                           |
| <b>DG</b>          | direction générale  |
| <b>DG INFSO</b>    | direction générale de la société de l'information   |
| <b>DG PRESS</b>    | direction générale de la presse et de la communication  |
| <b>DOM</b>         | département d'outre-mer   |
| <b>EAD</b>         | économies asiatiques dynamiques   |
| <b>ECHP</b>        | panel des ménages de la Communauté européenne   |
| <b>ECHP-UDB</b>    | panel communautaire des ménages (ECHP) - "users' database"  |
| <b>ECMT</b>        | conférence européenne des ministres des transports (CEMT)   |
| <b>EEE</b>         | Espace économique européen (UE + pays de l'AELE sans la Suisse)   |
| <b>EFT</b>         | enquête sur les forces de travail   |
| <b>EITO</b>        | European Information Technology Observatory   |
| <b>ESB</b>         | encéphalopathie spongiforme bovine  |
| <b>Eurostat</b>    | office statistique des Communautés européennes  |
| <b>Eurydice</b>    | réseau de l'information sur éducation en Europe ( <a href="http://www.eurydice.org/">http://www.eurydice.org/</a> ) |
| <b>FEDER</b>       | Fonds européen de développement régional  |
| <b>FEOGA</b>       | Fonds européen d'orientation et de garantie agricole  |
| <b>FMI</b>         | Fonds monétaire international   |
| <b>fob</b>         | franco à bord   |
| <b>FSE</b>         | Fonds social européen   |
| <b>GCSE</b>        | General Certificate of Secondary Education (diplôme de fin d'études secondaires)                                    |
| <b>GERD</b>        | Dépenses intérieures brutes de recherche et développement (DIRD)  |
| <b>GWh</b>         | gigawattheure (10 <sup>6</sup> kWh)   |
| <b>GJ</b>          | gigajoule   |
| <b>ha</b>          | hectare   |
| <b>hl</b>          | hectolitre  |
| <b>ICT</b>         | Institut de technologie informatique  |
| <b>IMC</b>         | indice de masse corporelle  |
| <b>IPCE</b>        | indice des prix à la consommation européen  |
| <b>IPCEEE</b>      | indice des prix à la consommation de l'Espace économique européen   |
| <b>IPCH</b>        | indice des prix à la consommation harmonisés  |
| <b>IPCUM</b>       | indice des prix à la consommation de l'union monétaire  |
| <b>IPI</b>         | indice de la production industrielle  |
| <b>ISPO</b>        | Bureau de promotion de la société de l'information  |
| <b>IT</b>          | technologie de l'information (TI)   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>kcal</b>                  | kilocalorie  |
| <b>kg</b>                    | kilogramme   |
| <b>kgep</b>                  | kilogramme-équivalent pétrole  |
| <b>kWh</b>                   | kilowattheure  |
| <b>LMP</b>                   | politiques du marché du travail  |
| <b>m<sup>3</sup></b>         | mètre cube   |
| <b>MBS</b>                   | marge brute standard   |
| <b>Mercosur</b>              | marché commun du Sud   |
| <b>MSTI/OECD</b>             | Main Science and Technology Indicators/Organisation de coopération et développement économiques (OCDE)                           |
| <b>NHS</b>                   | Sécurité sociale nationale   |
| <b>n.c.a.</b>                | non classé ailleurs  |
| <b>n.d.a.</b>                | non déterminé ailleurs   |
| <b>NACE</b>                  | nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes   |
| <b>NEI</b>                   | nouveaux États indépendants (de l'ancienne Union soviétique)   |
| <b>NUTS</b>                  | nomenclature des unités territoriales statistiques   |
| <b>OCDE</b>                  | Organisation de coopération et de développement économiques  |
| <b>OCDE-CAD</b>              | Organisation de coopération et développement économiques-comité d'aide au développement  |
| <b>OIT</b>                   | Organisation internationale du travail   |
| <b>OMS</b>                   | Organisation mondiale de la santé  |
| <b>OPEP</b>                  | Organisation des pays exportateurs de pétrole  |
| <b>PAC</b>                   | politique agricole commune   |
| <b>PECO</b>                  | pays d'Europe centrale et orientale  |
| <b>PIB</b>                   | produit intérieur brut   |
| <b>PNB</b>                   | produit national brut  |
| <b>PPA</b>                   | parité de pouvoir d'achat  |
| <b>RON</b>                   | indice d'octane recherche  |
| <b>SAU</b>                   | superficie agricole utilisée   |
| <b>SEC</b>                   | système européen de comptes économiques intégrés   |
| <b>Sespros</b>               | système européen de statistiques intégrées de la protection sociale  |
| <b>sida</b>                  | syndrome d'immunodéficience acquise  |
| <b>SIF</b>                   | Statistics in Focus/Statistiques en bref   |
| <b>SME</b>                   | système monétaire européen   |
| <b>SPA</b>                   | standard de pouvoir d'achat  |
| <b>sq. km/km<sup>2</sup></b> | kilomètre carré  |
| <b>t</b>                     | tonne (métrique)   |
| <b>TB</b>                    | tonne brute  |
| <b>TBM</b>                   | taux brut de mortalité   |
| <b>TBFRA</b>                 | TBRFA-2000 — enquête évaluation de ressources de forêt tempérée et boréale -<br>Temperate and boreal forest resources assessment |
| <b>tep</b>                   | tonne-équivalent pétrole   |
| <b>tkm</b>                   | tonne-kilomètre  |
| <b>TTM</b>                   | taux type de mortalité   |
| <b>TVA</b>                   | taxe sur la valeur ajoutée   |
| <b>UE</b>                    | Union européenne   |
| <b>Unesco</b>                | Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture  |
| <b>UNHCR</b>                 | Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)  |
| <b>UTA</b>                   | unité de travail par an  |
| <b>VAB</b>                   | valeur ajoutée brute   |

### Installation

Insérez le CD-ROM dans le lecteur.

Cliquez sur la langue de votre choix pour accéder aux informations.

Si vous n'avez pas Acrobat Reader, cliquez sur «Acrobat Reader» pour l'installer, en suivant les instructions.

NB: Cette installation peut nécessiter des droits spéciaux en fonction de votre système d'exploitation. Dans ce cas, contactez votre support informatique.

### Contenu du CD-ROM

Ce CD-ROM contient les versions allemande, anglaise et française de l'Annuaire Eurostat 2003 au format PDF. Vous trouverez aussi toutes les données affichables dans les formats bureautiques courants (tables, graphiques, etc.).

Les nombreuses fonctionnalités de ce produit en font un outil efficace: accès facile aux données, impression, copie de texte, recherche, etc.

### Utilisation

Une fois le fichier ouvert, vous pouvez vous déplacer facilement dans le document en utilisant les bookmarks ouverts sur le côté gauche. Si les bookmarks n'apparaissent pas, cliquez sur «Bookmarks».

Pour copier ces données vers d'autres logiciels, imprimer le document ou rechercher des mots clés, vous pouvez utiliser les fonctions standard d'Acrobat Reader (lisez la documentation respective).

Sur le CD-ROM, les références de lectures sont liées électroniquement à la présentation Internet de la publication correspondante ou, si la publication peut être téléchargée gratuitement, à la publication elle-même. Le logo pour les indicateurs structurels est lié aux pages Internet présentant ces indicateurs (voir section «Indicateurs structurels d'Eurostat»).

**Commission européenne**  
**Annuaire Eurostat 2003**  
**Huitième édition**

Luxembourg: Office des publications officielles des communautés européennes, 2003

2003 — 317 p. — 21 x 29,7 cm (version imprimée et CD-ROM) , disponible en tant que produit combiné

Thème 1: Statistiques générales

Collection: Panorama de l'Union européenne

ISBN 92-894-4209-3 (version imprimée en anglais et CD-ROM: anglais, français et allemand)


ISBN 92-894-4210-7 (version imprimée en français et CD-ROM: anglais, français et allemand)

ISBN 92-894-4208-5 (version imprimée en allemand et CD-ROM: anglais, français et allemand)

La version imprimée et le CD-ROM sont vendus ensemble en tant que produit combiné au prix (hors TVA) de 50 euros au Luxembourg.

Le livre/CD-ROM comporte quatre chapitres contenant une introduction, des tableaux, des graphiques et des références de lectures. Les chapitres sont suivis d'annexes comprenant un glossaire, la nomenclature géographique, la nomenclature des activités économiques, la nomenclature des marchandises et une liste des abréviations, sigles et acronymes et des intructions d'installation du CD-ROM.

Les quatre chapitres sont:

- 1. «Les statisticiens au service de l'Europe»** qui fournit des informations sur les thèmes suivants: Le service d'Eurostat; les indicateurs structurels  ; L'Union européenne dans le contexte global; Au devant de la scène: les pays candidats.
- 2. «Les Européens»**, avec des informations sur les thèmes suivants: Une population changeante: la population de l'UE, les familles et les naissances, et les migrations internationales; La vie et ses risques: l'espérance de vie et la mortalité, la santé et la sécurité; La formation et le travail: données sur l'éducation, le travail et son marché, la formation continue dans les entreprises et les données sur la politique du marché du travail; Les ménages: les dépenses de consommation des ménages, les revenus et les conditions de vie et le logement.
- 3. «L'économie et l'écologie»**, avec des informations sur les thèmes suivants: Les comptes nationaux: la production économique, la consommation et les dépenses, le revenu des facteurs de production, les finances publiques et la protection sociale; Les prix, les salaires et les finances: les prix à la consommation, les salaires et le coût de la main-d'oeuvre et les indicateurs des marchés financiers; Le commerce international: la balance des paiements, le commerce des biens, les échanges de services et les partenaires commerciaux; L'environnement: l'eau, les déchets, les dépenses de protection de l'environnement, les émissions atmosphériques et la qualité de l'air, et le transport.
- 4. «Les entreprises et leurs activités»** avec des informations sur les thèmes suivants: Les structures des entreprises: les structures des entreprises d'un coup d'oeil, l'industrie et le bâtiment, le commerce et les services, y compris les services financiers; Les secteurs de l'économie: les transports, le tourisme, l'énergie et l'acier; Sciences et technologie: la recherche et le développement, et la société de l'information; L'agriculture, la sylviculture, et la pêche: l'agriculture, la sylviculture, la pêche, et l'agriculture et l'environnement.

